

Renouvellement de membres du Conseil d'administration et agrément de nouveaux membres

Renouvellement de membres du Conseil d'administration

Conformément à

Article 8 des statuts :

« Les membres sont renouvelables par tiers tous les 3 ans »

et à la décision de notre précédente assemblée générale du 9 avril 2009,

5 membres du conseil d'administration dont les noms suivent, feront l'objet d'un renouvellement.

- Olivier Barnay
- Gilles Darricau
- Bertrand Fayet
- François Lecointre
- Guy Odri

Votre vote permettra ou non le renouvellement de leur mandat pour une nouvelle durée de 3 ans dans la mesure bien évidemment où les intéressés feront connaître au préalable leur souhait de poursuivre leur action au sein du conseil d'administration de notre Association.

Agrément de nouveaux membres du conseil d'administration

Depuis la dernière assemblée générale certains d'entre vous dont les noms suivent sont devenus membres du conseil d'administration de l'Association par cooptation par les autres membres du conseil d'administration.

- Eric Bonnemaïson
- Yves de Gaulle
- Olivier Johanet

Article 6 des statuts :

« L'assemblée générale élit les membres du conseil d'administration »

Il vous sera donc proposé d'élire ces membres.

Autres informations avant cette Assemblée

Documents utiles pour l'assemblée générale

Les documents utiles aux décisions à prendre en séance vous seront remis à l'entrée de l'Assemblée générale.

Le rapport d'activité de la Fondation Saint-Cyr et donc de l'Association au titre de l'année 2009 est cependant d'ores et déjà consultable sur le site internet de la Fondation.

Un partenariat privilégié

